

Ville de Saint-Honoré

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné

Que lors de la séance régulière qui se tiendra le 6 juillet 2026 à 18h30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Saint-Honoré, le conseil municipal se prononcera sur une demande de dérogation mineure sollicitée par la Ville de Saint-Honoré;

NATURE ET EFFETS DE LA DÉROGATION DEMANDÉE

Cette demande a pour objectif de permettre une superficie de bâtiments accessoires équivalente à 10% du terrain, ou à la superficie du bâtiment principal lorsque le terrain fait moins de 1800m, jusqu'à un maximum de 140m², contrevenant à l'article 5.8.2 du règlement de zonage 707;

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE AFFECTÉ

Lots 6 688 441, 6 688 442, 5 732 410, 5 732 412, 6 688 459 à 463, 6 688 467, 6 688 468, 6 688 492 à 497, 6 688 469 à 473, 6 688 475 à 477, Saint-Honoré.

Toute personne ou tout organisme intéressé pourra, lors de cette assemblée, se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Le projet de résolution est disponible pour consultation au bureau du directeur général, aux heures ordinaires de bureau, au 3611, boul. Martel à Saint-Honoré.

DONNÉ à Saint-Honoré seizième jour de juin deux mille vingt-six.



Stéphane Leclerc, CPA
Greffier-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement 740 adopté le 7 août 2017 par le conseil municipal de Saint-Honoré conformément à la Loi sur les cités et villes, article 345.1, je, Stéphane Leclerc, greffier-trésorier directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'édifice municipal et sur le site Internet de la ville, le 16 juin 2026, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16^{ième} jour de juin 2026.

